

4. Description des travaux

5. Indemnités

Dans le cas d'un bâtiment ayant fait l'objet d'un sinistre avant ou pendant l'exécution des travaux admissibles, le coût de ces travaux doit être ajusté en fonction du montant de toute indemnité versée ou à être versée en rapport avec ce sinistre en vertu d'un contrat d'assurance, ou en l'absence d'un tel contrat, du montant de la perte établie par le fonctionnaire désigné.

6. Envoi de votre formulaire

Retournez par courriel à :
habitation@ville.quebec.qc.ca

Vous avez des questions?
Appelez-nous au 418 641-6186 ou
écrivez-nous à habitation@ville.quebec.qc.ca

7. Signature du ou des propriétaires

Je déclare être propriétaire de l'immeuble et certifie que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais et complets.

Je comprends que toute somme due à la Ville (taxes ou autres) sera retranchée de la subvention.

Je reconnais qu'un représentant de la Ville de Québec pourra visiter l'immeuble et obtenir de toutes sources des renseignements sur l'immeuble faisant l'objet de la demande.

Je reconnais avoir pris connaissance des obligations et exigences décrites dans le résumé du programme disponible sur le site Internet de la Ville de Québec www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation.

Conséquemment, je reconnais que tous les travaux exécutés avant la confirmation écrite de la subvention ne sont pas admissibles au programme.

La délivrance d'un permis de construction ne constitue pas une confirmation de subvention.

Tout requérant qui fournit des renseignements rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande d'aide financière perd les avantages de la subvention et doit rembourser la totalité de celle-ci.

Signé à	Signature	Date (aaaa-mm-jj)
Signé à	Signature	Date (aaaa-mm-jj)
Signé à	Signature	Date (aaaa-mm-jj)